

Missions des services de l'Église : guide pour les dirigeants de mission de service

Ce guide propose un aperçu du programme et de vos responsabilités en tant que dirigeant de mission de service.

Missionnaires des services de l'Église

Certains jeunes hommes et jeunes femmes dignes désirant servir une mission ne sont pas aptes à remplir une mission de prosélytisme. Le programme des missionnaires des services de l'Église leur permet d'employer leurs talents et leurs capacités pour servir le Seigneur différemment.

Les missionnaires des services de l'Église ne sont pas en mesure d'effectuer des missions de prosélytisme en raison de leur état de santé médical, mental ou pour d'autres raisons. Cela concerne également les missionnaires qui rentrent chez eux avant la fin de leur mission de prosélytisme pour des raisons similaires. Les normes de dignité sont les mêmes pour tous les missionnaires.

Les jeunes adultes exemptés de mission de prosélytisme ne sont pas tenus de remplir une mission de service. Personne ne doit se sentir obligé de faire une mission. Les missions des services de l'Église constituent une possibilité de service pour celles est ceux qui souhaitent servir le Seigneur de cette façon.

Votre rôle

En tant que dirigeant de mission de service, vous jouez un rôle clé dans les relations entre les présidents de pieu, les candidats à une mission des services de l'Église, les missionnaires de service, les partenaires communautaires et caritatifs et les activités de l'Église, afin de trouver de nouvelles affectations et de proposer aux missionnaires de service les affectations qui correspondent le mieux à leur situation. Vous aiderez les missionnaires des services de l'Église à répondre aux attentes des organisations qu'ils servent.

Vous aiderez également les présidents de pieu en contrôlant régulièrement le progrès et le bien-être des missionnaires de service. Le président de pieu est le responsable ecclésiastique des missionnaires de service de son pieu.

Les directeurs des opérations sont responsables des organisations des services de l'Église ou de la collectivité. Il peut s'agir par exemple du magasin de l'évêque ou d'une soupe populaire. Les directeurs des opérations aident chaque missionnaire de service à vivre une expérience enrichissante à l'endroit où il est affecté. Ils renforcent l'engagement personnel du missionnaire envers les principes énoncés dans le *Manuel du missionnaire des services de l'Église*.



Vos responsabilités

Vous avez quatre responsabilités principales :

- Communiquer chaque semaine avec tous les missionnaires de service en face à face ou par voie électronique. Organiser régulièrement des entretiens avec chaque missionnaire pour parler de leurs progrès. Comprendre les sentiments des missionnaires au sujet de leur mission, et savoir s'ils s'y rendent et s'ils l'apprécient.
- Examiner les résultats des missionnaires de service en collaboration avec le directeur des opérations. Fournir des retours. Résoudre les problèmes potentiels en collaboration avec le président de pieu et le directeur des opérations.
- Favoriser les relations et les opportunités de services avec les activités de l'Église et les organisations caritatives de la collectivité.
- Offrir des expériences missionnaires épanouissantes et transformatrices, telles que des réunions ou des rassemblements de missionnaires, le service dans le temple, des projets de service et d'autres activités unificatrices.

Comment apporter votre aide

1. Rendez compte à votre soixante-dix d'interrégion. C'est lui qui vous a appelé, et vous êtes sous sa direction.
2. Travaillez souvent et étroitement avec vos conseillers de soutien au siège de l'Église.
3. Identifiez les organisations caritatives des collectivités proches de la mission. Travaillez avec l'organisation caritative et le bureau de la mission de service afin d'obtenir l'approbation nécessaire de l'Église.
4. Formez les présidents de pieu et les autres dirigeants de la prêtrise au programme des missionnaires des services de l'Église. Aidez-les à trouver et à encourager les jeunes adultes qui, en raison de leur situation physique, émotionnelle ou mentale, n'ont peut-être pas pensé au service missionnaire.
5. Encouragez les présidents de pieu et les évêques à :
 - a. Inviter les missionnaires de service à prendre la parole lors de la réunion de Sainte-Cène au début et à la fin de leur mission.
 - b. Demander aux missionnaires de service de faire rapport au grand conseil de pieu à la fin de leur service missionnaire.
 - c. Reconnaître les missionnaires de service comme n'importe quel missionnaire de prosélytisme. Ils doivent notamment mentionner le nom des missionnaires dans la section des missionnaires de prosélytisme dans les bulletins et sur les plaques dans les couloirs des églises.
6. Collaborez avec chaque missionnaire et sa famille, ainsi qu'avec l'évêque et le président de pieu afin de recommander des affectations de service. Adaptez les affectations de service afin qu'elles s'inscrivent parfaitement dans les capacités du missionnaire de service.
7. Assurez-vous que les conseillers de développement attribués aux missionnaires de service sont en contact avec eux et qu'ils répondent aux besoins d'évolution de leur rôle.

8. Encouragez les missionnaires de service à participer à des cours en institut lorsque c'est possible, à mener régulièrement des études des Écritures et à établir un plan de développement spirituel à long terme.
9. Collaborez étroitement avec les présidents de pieu pour gérer la transition lorsque les missionnaires rentrés prématurément se voient réaffecter à une mission de service.
10. Entretenez-vous régulièrement avec le président de pieu au sujet des progrès de chacun des missionnaires de service.
11. Envoyez chaque mois des rapports d'intendance au Bureau de la mission de service et à votre soixante-dix d'interrégion.
12. Traitez les questions administratives avec le Bureau de la mission de service (par exemple, les changements d'affectation, les transferts, les extensions, les relèves prématurées et les désistements avec retour anticipé).
13. Travaillez en collaboration avec les autres dirigeants des missions de service dans le cadre de webinaires réguliers, de relocalisation de missionnaires et d'échanges d'informations.
14. Partagez les responsabilités de la direction de la mission de service avec votre conjoint.

Vous avez des questions ?

- Contactez votre couple de conseillers de soutien. Ils sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Rendez-vous sur le portail des missionnaires des services de l'Église (après en avoir reçu l'accès). Vous y trouverez beaucoup de réponses à vos éventuelles questions.
- Consultez le site ChurchofJesusChrist.org/service-missionary.

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS